



La Fonction Publique fait face à des attaques sans précédent dans ses grands principes : les agents du SPIP d'Aix-en-Provence milieu ouvert, syndiqués et non syndiqués, se mobilisent pour la défendre.

Les origines : La loi de transformation de la fonction publique (06/08/2019).

Une remise en cause de notre statut de fonctionnaire et des règles de mobilité.

La mobilité avant la réforme :

- Mutation volontaire
- Décision prise en CAP en présence des représentants syndicaux
- Critères objectifs (ancienneté, situation personnelle...) avec un système à points

La mobilité dès 2020 :

- L'application de règles issues du privé (lettre de motivation, CV)
- Les critères d'ancienneté et la prise en compte des situations personnelles relégués au second plan
- Les demandes pourront recevoir un avis défavorable pour nécessité de service.
- La motivation des rejets de demandes de mutation ne sera pas obligatoire.

La mobilité dès 2021 :

- Obligation de rester sur un poste un minimum d'années
- Obligation de mobilité après une durée maximum d'années

Cette réforme n'est pas en lien avec l'obtention de la catégorie A pour les CPIP puisque des corps complets de fonctionnaires, catégories A ou non, se sont vus exclus de ces dispositions en étant intégrés dans l'annexe du décret d'application de la loi. Preuve en est qu'il s'agit bien de volonté politique de la part de notre Ministère.

C'est une rupture d'égalité entre fonctionnaires.

Nous exigeons le maintien de notre système actuel de mutation !

A l'heure où beaucoup de Français sont dans la rue pour défendre un système équitable de retraite, où les difficultés financières et le manque de reconnaissance sont décriés, que penser de la façon dont nous sommes traités ?

Lors de l'AG du 19/12/2019, la poursuite du mouvement a été votée à l'unanimité.

- Nous serons **SPIP en colère** jusqu'à la prochaine AG du 6/01/2020. Seules les urgences feront l'objet de transmissions au SAP.
- Nous ne participerons à aucune réunion.
- Nous nous assurerons de la **visibilité de notre mouvement par la diffusion de tracts** à nos partenaires, aux élus locaux ainsi qu'à la presse.
- Nous porterons **un brassard « CPIP en colère ».**